

par le gouvernement de la Saskatchewan. Cette lettre expose les faits sous un jour on ne peut plus faux. Je n'en ai pas reçu d'exemplaire moi-même, mais un de mes collègues m'en a donné un. La lettre déclare que j'ai mal exposé la situation scolaire en Saskatchewan.

Je tiens à m'expliquer. Apparemment, quand ces gens ont écrit cette lettre, ils n'avaient ni lu ni entendu mon discours. J'ai dit qu'il y avait, dans les écoles de la Saskatchewan, 558 surveillants sans diplôme d'instituteur et qu'un millier d'écoles étaient fermées. J'ai déclaré que cela ne s'était jamais vu au Canada et je persiste à l'affirmer. Il y a ici 242 députés qui représentent d'autres circonscriptions que celles de la Saskatchewan. En est-il un seul parmi eux qui puisse affirmer que 1,558 écoles sont, sinon fermées, du moins desservies par des instituteurs sans diplôme? Personne ici ne peut en dire autant à l'égard de sa province, ne fût-ce que la moitié de ce nombre.

**M. Coldwell:** Le député voudrait-il consigner au hansard la lettre dont il parle?

**M. Harrison:** Volontiers.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'ai permis au député de s'expliquer sur un fait personnel, mais je ne saurais lui permettre de s'engager, en ce moment, dans une discussion.

**M. Harrison:** Je me crois tenu de répondre à certaines allégations formulées dans cette lettre et je me propose d'aborder ces points maintenant. On déclare, entre autres choses,...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! La seule autorisation que je puisse accorder au député c'est celle de s'expliquer sur un fait personnel.

Il ne peut nier, d'une manière générale, ce que renferme la lettre; il ne peut en parler qu'en tant qu'elle le touche personnellement.

**M. Harrison:** Je serai heureux de la consigner en entier au hansard; mais quelques observations s'imposent à l'égard d'une partie de cette lettre. Voici un passage de la résolution en cause:

...la situation réelle de l'instruction en Saskatchewan et même la situation à l'intérieur de sa propre ville natale de Meadow-Lake ainsi que les avantages dont elle a bénéficié.

Voilà, on mentionne ma propre ville de Meadow-Lake. Quant aux avantages accordés à Meadow-Lake, son taux d'impositions aux fins scolaires s'élève à 42 millièmes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Sauf erreur, l'honorable député répond en ce moment aux arguments exposés dans la lettre. Je lui

[M. Harrison.]

permettrai de continuer s'il s'explique sur un fait personnel, mais je ne peux l'autoriser à répondre, dans un sens général, à la lettre.

**M. Harrison:** Il résulte de tout ceci que je n'ai rien à dire à la Chambre. On prétend m'écrire, mais la lettre est adressée à un autre député. Quant à moi, je ne l'ai pas encore reçu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne crois pas nécessaire que l'honorable député lise maintenant cette lettre. Il a exposé les raisons de son intervention.

**Une voix:** De quoi s'agit-il?

**M. l'Orateur:** J'ignore si l'honorable député en a terminé la lecture. A-t-il terminé ses observations?

**M. Harrison:** Je serais heureux de donner lecture du dernier alinéa de la résolution. Le voici:

Il est donc décidé que le secrétaire...

C'est-à-dire le secrétaire de l'Association des commissaires d'école de la Saskatchewan.

...soit chargé d'écrire à M. Harrison pour lui envoyer le texte de la présente résolution et le prier de retirer la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes.

Dans mon discours je n'ai porté absolument aucune accusation contre l'Association des commissaires d'école de Saskatchewan. J'invite donc les intéressés à lire le texte de mon discours. En prétendant qu'ils allaient m'écrire, ils ont créé une fausse impression, puisqu'ils ne l'ont pas fait et semblent n'en avoir jamais eu l'intention. Voilà le fait personnel sur lequel je voulais m'expliquer.

**M. l'Orateur:** D'autres ont-ils à poser la question de privilège?

## DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

**Le très hon. M. Howe:** Placements privés et publics au Canada,—Perspectives pour 1952.

**Le très hon. M. Howe:** Approvisionnements en matériaux de construction au Canada,—perspectives pour 1952.

## LOI DES PRISONS ET DES MAISONS DE CORRECTION

### DISPOSITIONS RELATIVES À LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

**L'hon. Stuart Garson** (ministre de la Justice) propose la 1<sup>re</sup> lecture du bill n° 63 du Sénat visant à modifier la loi des prisons et des maisons de correction.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)